

# **ABC ARBITRAGE**

Société anonyme

18, RUE DU 4 SEPTEMBRE, 75002 PARIS, France

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

ERNST & YOUNG et Autres

Tour First

TSA 14444

92037 Paris-La Défense cedex

S.A.S. à capital variable

438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la  
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

# ABC ARBITRAGE

Société anonyme

18, RUE DU 4 SEPTEMBRE, 75002 PARIS, France

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

---

À l'assemblée générale de la société ABC ARBITRAGE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABC ARBITRAGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
<p><b>Évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management et estimation des provisions liées à cette filiale</b></p> <p>Les immobilisations financières figurent à l’actif au 31 décembre 2021 pour un montant net de 133 millions d’euros, dont 68,8 millions d’euros relatifs aux titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management.</p> <p>Les titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management représentent l’élément le plus significatif du bilan. Comme indiqué dans les notes 2.2 et 3.2 « Immobilisations financières » de l’annexe aux comptes annuels, ces titres sont comptabilisés à leur date d’entrée au coût d’acquisition et dépréciés sur la base de la situation nette de la société de gestion.</p> <p>De plus, comme indiqué dans les notes 5.3 « Intégration fiscale » et 3.7 « Provisions » de l’annexe aux comptes annuels, cette société étant déficitaire et intégrée fiscalement, une économie d’impôt est générée par le groupe ABC arbitrage grâce aux déficits de la société ABC arbitrage Asset Management. En cas de sortie de la société ABC arbitrage Asset Management du groupe d’intégration fiscale, une éventuelle indemnisation pourra être mise en place en fonction du préjudice subi par la société fille. Ainsi, une provision du montant de cette économie d’impôt est comptabilisée à hauteur de 31,2 millions d’euros.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que l’évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management et</p>	<p>Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyser la justification apportée par la direction sur son choix de méthode d'évaluation des titres de participation de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management ;</li> <li>- étudier la concordance entre les capitaux propres retenus dans l'évaluation des titres d'ABC arbitrage Asset Management (détenus par ABC arbitrage) et les comptes de l'entité ABC arbitrage Asset Management qui ont fait l'objet d'un audit ;</li> <li>- analyser la comptabilisation des dépréciations et des provisions liées à l'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits d'ABC arbitrage Asset Management ;</li> <li>- examiner la conformité de l'information donnée dans les notes 2.2, 3.2, 3.7 et 5.3 de l'annexe aux comptes annuels au regard de la réglementation en vigueur.</li> </ul>

<p>l'estimation des provisions liées à cette filiale constituaient un point clé de l'audit.</p>	
<p>Risque identifié</p>	<p>Notre réponse</p>
<p><b>Risques fiscaux et éventuels passifs afférents</b></p> <p>Le groupe ABC arbitrage exerce son activité d'arbitrages boursiers depuis plusieurs pays (principalement la France et l'Irlande) et opère sur différents marchés à l'international. Dans le cadre normal de son activité, le groupe est donc soumis à de multiples réglementations locales spécifiques, notamment fiscales, potentiellement porteuses de risques d'interprétation dans les modalités d'application (prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions, etc.).</p> <p>Le groupe évalue lors de chaque clôture les positions fiscales qu'il a prises et leur caractère techniquement justifié, notamment au regard des litiges en cours.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des risques fiscaux constituait un point clé de l'audit en raison (i) de l'exposition au groupe à ce type de risques dans le cadre normal de ses activités, (ii) de la portée du litige fiscal en cours, et (iii) des analyses techniques complexes requises pour une telle évaluation. Ces analyses nécessitent l'exercice significatif du jugement de la Direction.</p> <p><i>Les expositions du groupe aux risques fiscaux sont présentées en note 3.7 de l'annexe aux comptes annuels.</i></p>	<p>Avec nos experts fiscalistes français et internationaux intégrés dans l'équipe d'audit, nous avons :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. mené des entretiens auprès de la Direction du groupe et des directions locales pour apprécier les risques fiscaux et, le cas échéant, les discussions en cours ;</li> <li>2. consulté les décisions et les correspondances récentes des sociétés du groupe avec les autorités fiscales ;</li> <li>3. procédé à une revue critique des jugements, estimations et positions retenues par la Direction relatifs aux risques et litiges fiscaux ;</li> <li>4. analysé les avis techniques et les opinions obtenues par le groupe auprès de ses conseillers fiscaux, notamment pour le litige susmentionné, auprès d'avocats fiscalistes indépendants.</li> </ol> <p>Enfin, nous avons examiné les informations associées telles que fournies dans les notes 2.4 « Provisions et 3.7 « Provisions » de l'annexe aux comptes annuels.</p>

<i>Pour plus de détail sur les principes comptables, se référer aux notes 1.6 et 1.7 de l'annexe aux comptes annuels.</i>	
---	--

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité Président-Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABC ARBITRAGE par votre assemblée générale de l'année 1999 pour le cabinet ERNST & YOUNG & Autres et du 27 mai 2009 pour le cabinet Deloitte et Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet ERNST & YOUNG & Autres était dans la 23ème année de sa mission sans interruption (dont dix-neuf années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet Deloitte & Associés était dans la 13ème année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 27 avril 2022

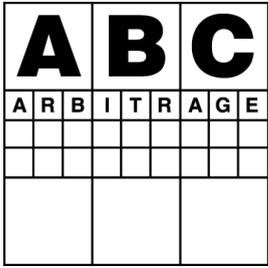
Les commissaires aux comptes



ERNST & YOUNG et Autres      Deloitte & Associés

François HOLZMAN

Pascal COLIN



# COMPTES SOCIAUX 2021

18, rue du Quatre Septembre  
75002 Paris - France  
Email : [abc@abc-arbitrage.com](mailto:abc@abc-arbitrage.com)  
Internet : [www.abc-arbitrage.com](http://www.abc-arbitrage.com)

Société  
**ABC arbitrage**



<b>1. Événements significatifs</b>	<b>5</b>
<b>2. Principes et méthodes comptables</b>	<b>5</b>
2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	5
2.2. Immobilisations financières	5
2.3. Instruments financiers	5
2.4. Provision	6
<b>3. Notes sur le bilan</b>	<b>6</b>
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	6
3.2. Immobilisations financières	6
3.3. Valeurs mobilières de placement	7
3.4. Tableau des filiales et participations	8
3.5. Autres créances et autres dettes	9
3.6. Capitaux propres	9
3.7. Provisions	10
3.8. Comptes de régularisation	10
<b>4. Note sur le compte de résultat</b>	<b>11</b>
<b>5. Autres informations</b>	<b>11</b>
5.1. Entreprises liées	11
5.2. Personnel et dirigeants	12
5.3. Intégration fiscale	12
5.4. Consolidation	12
5.5. Événements postérieur à la clôture	12



## Bilan actif

En euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	3.1	2 795	18 461
Immobilisations corporelles	3.1	10 094	12 868
Immobilisations financières	3.2	132 966 450	98 112 243
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>132 979 339</b>	<b>98 143 572</b>
Clients et comptes rattachés		950 192	539 072
Autres créances	3.5	3 744 280	717 887
Valeurs mobilières de placement	3.3	563 393	2 544 543
Disponibilités		1 077 719	1 348 512
<b>Total actif courant</b>		<b>6 335 583</b>	<b>5 150 013</b>
Comptes de régularisation - Actif	3.8	397 668	31 114
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>139 712 590</b>	<b>103 324 699</b>

## Bilan passif

En euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>			
Capital		949 249	936 193
Primes d'émission		39 751 772	47 516 870
Réserves légales		93 619	93 619
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		-	4 020 079
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		-	-
Résultat net		43 409 072	11 682 317
<b>Total capitaux propres</b>	<b>3.6</b>	<b>84 203 713</b>	<b>64 249 077</b>
<b>Provisions</b>	<b>3.7</b>	<b>31 610 672</b>	<b>36 113 255</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Fournisseurs et comptes rattachés		527 819	169 511
Autres dettes	3.5	23 370 387	2 792 856
<b>Total dettes</b>		<b>23 898 206</b>	<b>2 962 367</b>
Comptes de régularisation - Passif	3.8	-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>139 712 590</b>	<b>103 324 699</b>



En euros	31/12/2021	31/12/2020
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>1 002 943</b>	<b>925 448</b>
Autres produits	1 237 560	1 323 183
Reprise sur provision et transfert de charges	4 930 235	608 970
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>7 170 738</b>	<b>2 857 602</b>
Achats et charges externes	(2 438 276)	(2 235 152)
Impôts, taxes et versements assimilés	(286 401)	(278 937)
Charges de personnel	(2 560 970)	(2 796 709)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(20 279)	(22 017)
Autres charges	(38 982)	(51 473)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(5 344 908)</b>	<b>(5 384 288)</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>	<b>1 825 830</b>	<b>(2 526 687)</b>
Produits de participation	20 000 000	23 000 000
Produits des créances de l'actif immobilisé	-	-
Intérêts et produits assimilés	20 125	28 696
Autres produits financiers	579 002	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	25 854 789	250 000
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
<b>Total des produits financiers</b>	<b>46 453 916</b>	<b>23 278 696</b>
Dotations aux provisions	-	(8 510 445)
Intérêts et charges assimilées	(66 614)	(3 196)
Autres charges financières	(139)	(6 766)
Différences négatives de change	-	(22)
Charges nettes sur cessions de VMP	(253 420)	(5 690)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(320 174)</b>	<b>(8 526 119)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>46 133 742</b>	<b>14 752 577</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>47 959 572</b>	<b>12 225 890</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(459 134)</b>	<b>(50 677)</b>
Participation des salariés	(179 545)	(202 998)
Impôts exigibles	(3 911 821)	(289 899)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>43 409 072</b>	<b>11 682 317</b>



## 1. Événements significatifs

Au cours de l'année 2021, dans un contexte toujours très impacté par la pandémie mondiale, la société a continué à développer toutes les mesures qu'elle jugeait nécessaires afin d'assurer un Plan de Continuité d'Exploitation viable. Des niveaux d'alerte ont été développés en interne, donnant lieu à la communication de recommandations successives, à la mise en place de mesures d'hygiène supplémentaires, au durcissement de la politique de déplacement pour limiter au maximum les risques et au renforcement du set-up technique pour que l'ensemble des salariés puissent travailler depuis chez eux et ce dans des conditions adéquates. Ainsi l'intégralité des opérations ont pu être maintenues sur l'exercice.

Le groupe s'est mis d'accord avec l'administration fiscale française (tel que précisé dans le communiqué de presse du 4 juin 2021) pour modifier les caractéristiques de sa Politique des Prix de Transferts ("PPT") (cf § 3.4. Tableau des filiales et participations). Le risque fiscal décrit au paragraphe 3.7, "*Provision pour risques et charges*" dans les comptes consolidés 2019 et 2020 est ainsi définitivement clos.

## 2. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 ; les comptes annuels sont présentés en euros.

La société est soumise au droit français et ses comptes sont, par conséquent, établis conformément aux règles et principes comptables français et aux dispositions du règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Il n'y a pas de changement de méthode comptable par rapport aux comptes établis au 31 décembre 2020.

Les comptes sont arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par les deux commissaires aux comptes : Ernst et Young et Autres et Deloitte et Associés.

### 2.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 2 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier et agencements : 5 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

### 2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont enregistrés au cours historique (prix d'acquisition, le jour de leur acquisition). Une dépréciation de ces actifs est constatée si nécessaire.

### 2.3. Instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO). Une dépréciation de ces actifs est constatée si le dernier cours connu à la clôture de l'exercice fait apparaître une moins-value latente par rapport au coût historique.

## 2.4. Provision

La société applique le règlement du C.R.C 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

## 3. Notes sur le bilan

### 3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2021, les immobilisations restant dans les comptes d'ABC arbitrage s'établissent comme suit :

#### *Immobilisations brutes*

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisitions	Mises au rebut / Cessions	Valeur brute au 31/12/2021
Concessions et Droits Similaires	148	-	-	148
Installations générales, agencements	201	1	-	202
Matériel de Bureau et informatique	4	1	-	5
Mobilier	133	-	- 39	95
<b>Total immobilisations brutes</b>	<b>486</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>450</b>

#### *Amortissements*

En milliers d'euros	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
Concessions et Droits Similaires	(129)	(16)	-	(145)
Installations générales, agencements	(197)	(1)	-	(199)
Matériel de Bureau et informatique	(3)	(1)	-	(4)
Mobilier	(126)	(2)	39	(89)
<b>Total amortissements</b>	<b>(455)</b>	<b>(20)</b>	<b>39</b>	<b>(437)</b>

### 3.2. Immobilisations financières

En milliers d'euros	
Participations nettes	128 960
Prêt participatif	3 900
Dépôts et cautionnements versés	106
<b>Total au 31/12/2021</b>	<b>132 966</b>
<i>Total au 31/12/2020</i>	<i>98 112</i>

Le détail des participations se présentent de la façon suivante :

En milliers d'euros	ABAM*	Quartys	ABAA**	Total
Participations brutes	156 168	58 100	6 716	220 984
Dépréciations cumulées	- 87 306	-	- 4 718	- 92 024
Participations nettes	68 862	58 100	1 998	128 960

\*ABAM = ABC arbitrage Asset Management

\*\*ABAA = ABC arbitrage Asset Management Asia

Au 31 décembre 2021, ce poste est constitué de la façon suivante :

Les titres de participation sont composés des filiales ABC arbitrage Asset Management, Quartys et ABC arbitrage asset Management Asia.

Compte tenu de ses résultats déficitaires historiques, les titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management sont provisionnés dans les comptes sociaux d'ABC arbitrage sur la base de la situation nette corrigée de la société de

gestion. Une reprise sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2021 pour un montant de 25 150 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 87 306 milliers d'euros, du fait des résultats positifs dégagés sur cet exercice (cf §3.4).

De même, et sur les mêmes fondements, compte tenu également d'un historique de comptes déficitaires, les titres de la société de gestion ABC arbitrage Asset Management Asia sont provisionnés dans les comptes sociaux d'ABC arbitrage. Une reprise sur provision pour titre non déductible fiscalement a été comptabilisée au cours de l'exercice 2021 pour un montant de 704 milliers d'euros pour porter la provision à un montant total de 4 717 milliers d'euros, eu égard au résultat positif de l'exercice 2021 (cf §3.4).

Le prêt participatif est en principe remboursable en une seule fois à l'expiration de la durée ci-dessous. Toutefois, l'emprunteur peut à tout moment rembourser tout ou partie de son emprunt.

Pendant toute sa durée, ce prêt produit des intérêts, variant en fonction du marché de l'argent, calculés par année civile, exigibles à terme échu à la date anniversaire du versement des fonds ou au jour du remboursement du prêt prorata temporis. Les intérêts produits sur l'année 2021 se sont élevés à hauteur de 20 milliers d'euros.

Le prêt participatif de 3,9 millions d'euros consenti par ABC arbitrage à ABC arbitrage Asset Management en novembre 2004, dans le cadre des dispositions des articles L 313-13 à L 313-17 du Code monétaire et financier pour une durée de 7 années est arrivé à échéance le 26 novembre 2011, a été renouvelé et a de nouveau été renouvelé pour une même durée le 27 novembre 2018.

### **3.3. Valeurs mobilières de placement**

Au 31 décembre 2021, le poste "*Valeurs mobilières de placement*" est uniquement composé des actions propres.

Au cours de l'exercice 2021, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société Kepler Cheuvreux, la société ABC arbitrage a cédé 82 519 titres. Parallèlement, 83 745 titres ont été rachetés.

Les actions d'autocontrôle détenues à la clôture de l'exercice 2020 (356 778 titres) ont été utilisées pour servir les attributions d'actions de performance pour 57 915 titres, des levées de stocks options pour 542 057 titres, des SAR pour 27 021 titres et 76 233 titres dans le cadre de la possibilité offerte de convertir de l'intéressement et/ou de la participation en actions ABC arbitrage au sein du Plan d'Epargne Groupe.

En date du 31 décembre 2021, la société détient 79 362 actions propres pour une valeur brute de 563 milliers d'euros, contre 374 886 actions propres pour une valeur brute de 2 545 milliers d'euros au 31 décembre 2020.

### 3.4. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	2021			2020			2019		
	ABAM*	Quartys	ABAA**	ABAM*	Quartys	ABAA**	ABAM*	Quartys	ABAA**
Capital	10 000	58 100	6 716	16 000	58 100	5 716	16 000	58 100	5 716
Capitaux propres autres que le capital (avant résultat)	-2 402	72 210	-5 422	-10 022	46 196	-4 849	-6 989	46 817	-4 112
Quote-part de capital détenue (en %)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeur nette comptable des titres détenus	68 862	58 100	1 998	34 711	58 100	1 294	42 650	58 100	866
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice clos	57 678	-	2 637	21 732	-	-774	14 147	-	719
Bénéfice du dernier exercice clos	30 079	3 653	704	-7 379	46 014	-572	-3 033	22 398	-738
Dividendes encaissés par la société durant l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-

\*ABAM = ABC arbitrage Asset Management

\*\*ABAA = ABC arbitrage Asset Management Asia

ABC arbitrage Asset Management, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en qualité de société de gestion de portefeuille pour compte de tiers depuis 2004 (n°GP-04 00 00 67), en qualité de société de gestion de portefeuille au titre de la directive 2011/61/UE dite directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) depuis le 22 juillet 2014 (agrément mis à jour et validé le 6 décembre 2017), est la principale société de gestion du groupe ABC arbitrage et commercialise son savoir-faire à travers des fonds d'investissement alternatifs (AIF), des mandats de gestion, du conseil en stratégie d'investissement et des contrats de négociation de portefeuille d'instruments financiers auprès d'investisseurs qualifiés / clients professionnels.

La société a obtenu le 23 juillet 2019 l'agrément pour la gestion d'instruments financiers complexes (extension d'agrément) et a obtenu le 17 septembre 2019 le passeport de commercialisation pour la France octroyée par l'AMF ; elle a également obtenu l'autorisation de commercialiser en Suisse le 17 juillet 2019.

Les investissements de la société de gestion se sont poursuivis pour accompagner le développement systématique de son savoir-faire sur les produits dérivés actions ainsi que pour maximiser sa capacité à s'adapter aux conditions de marché.

Le résultat de la société ABC arbitrage Asset Management se caractérise par un bénéfice de 30 079 milliers d'euros au 31 décembre 2021. A noter que l'effet rétroactif de la modification des caractéristiques de sa Politique des Prix de Transferts ("PPT") (cf § 1. Événements significatifs), générant une facturation complémentaire de service au titre des années 2015 à 2020 vient augmenter le poste Commissions de gestion à hauteur de 33,2 M€.

ABC arbitrage Asset Management Asia Pte Ltd, société de gestion enregistrée auprès de la MAS (Monetary Authority of Singapore) pour agir en qualité de RFMC (Registered Fund Management Company) a poursuivi le développement des activités du groupe sur les marchés asiatiques. Son chiffre d'affaires a augmenté de plus de 140% sur l'année 2021, passant de 1 090 K€ à 2 637 K€. Ceci s'explique en majeure partie via l'effet rétroactif de la mise à jour de la politique des prix de transfert du groupe qui a un impact de + 1 434 K€ sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2021, (cf § 1. Événements significatifs). L'autre élément d'explication réside dans l'augmentation des encours sous gestion générant en conséquence une augmentation des commissions de gestion. Le résultat présente un bénéfice de 704 K€ au 31 décembre 2021, versus -572 K€ de perte sur 2020.

Quartys Limited, société de négociation d'instruments financiers, a de nouveau poursuivi le développement de son activité, en diversifiant l'exposition de son portefeuille en instruments financiers via des modifications d'allocation, des revues de paramètres de risques et la mise en œuvre de nouveaux modèles quantitatifs. Cependant, l'année 2021 a été un exercice avec un rythme d'activité moins favorable que celui de l'année 2020, qui avait été exceptionnel en tous points. Quartys solde donc son exercice avec un résultat net bénéficiaire de 3,7 millions d'euros contre 46 millions d'euros sur l'exercice 2020 (-92%). Ce différentiel important s'explique en majeure partie par l'effet rétroactif de la mise à jour de la politique des prix de transfert du groupe qui impacte négativement le produit net de l'activité de trading QTYS (cf. § faits marquants des comptes consolidés).

### 3.5. Autres créances et autres dettes

Les dettes et les créances sont toutes à échéance moins d'un an.

En milliers d'euros	Autres créances	Autres dettes
Créances vis-à-vis des contreparties	580	-
Dettes vis-à-vis des contreparties	-	(1)
Créances et dettes fiscales et sociales	3 136	(7 049)
Compte courant filiales	23	(16 245)
Fournisseurs débiteurs	5	-
Charges à payer / produits à recevoir	-	(76)
<b>Total au 31/12/2021</b>	<b>3 744</b>	<b>(23 370)</b>
<i>Total au 31/12/2020</i>	<i>718</i>	<i>(2 793)</i>

Les créances et dettes vis-à-vis des contreparties sont constituées en 2021 par des montants déposés ou empruntés auprès des banques. La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable indexé sur les taux de référence des marchés financiers.

Les créances fiscales sont principalement constituées en 2021 par des crédits d'impôts restituables et des retenues à la source en attente de remboursement.

Les dettes envers les filiales correspondent à la centrale de trésorerie entre ABC arbitrage et ABC arbitrage Asset Management.

### 3.6. Capitaux propres

En milliers d'euros	Situation au 31/12/2020 avant affectation	Souscriptions SO	Annulation BSAA	Affectation du résultat 2020	Distribution 2021	Résultat 2021	Situation au 31/12/2021 avant affectation
Capital social	936	5	-	8	-	-	949
Prime d'émission	47 517	1 728	-	2 350	(11 843)	-	39 752
Réserve légale	94	-	-	-	-	-	94
Autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	4 020	-	-	(4 020)	-	-	-
Acompte sur dividende	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	11 682	-	-	(11 682)	-	43 409	43 409
<b>Situation nette</b>	<b>64 249</b>	<b>1 734</b>	<b>-</b>	<b>(13 345)</b>	<b>(11 843)</b>	<b>43 409</b>	<b>84 204</b>

#### Solde du dividende au titre de l'exercice 2020

L'assemblée générale mixte du 11 juin 2021 a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2020 un solde de 0,18 euro par action ordinaire. Compte tenu des deux versements de 0,10€ par action chacun, réalisés en octobre et décembre 2020, auxquels s'ajoute un acompte sur dividende de 0,10€ par action mis en paiement le 15 avril 2021, la totalité des distributions pour l'exercice 2020 s'élève donc à 0,48€ par action.

Le détachement du solde de dividende de 0,18 euro par action ordinaire s'est opéré le 13 juillet 2021 pour une mise en paiement le 3 août 2021. Cette opération a le caractère d'une distribution pour 0,16786 euro (prélevé sur le bénéfice distribuable) et le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts pour 0,01214 euro. Pour 0,08 euro par action de ce solde de dividende, les actionnaires pouvaient percevoir tout ou partie en actions ABC arbitrage émises à un prix de 6,35 euros. L'autre partie du solde du dividende, soit 0,10 euro par action, s'est obligatoirement effectuée en numéraire. Au terme de la période d'option, 483 648 actions ont été créées (taux de réinvestissement de 65%) et le paiement en numéraire s'est finalement élevé à 7,5 millions d'euros.

## Distributions d'acomptes sur dividendes de 0,10 euros par action en octobre 2021, puis en décembre 2021

ABC arbitrage a procédé à deux acomptes d'un montant de 0,10€ par action à chaque versement, uniquement proposé en numéraire. Les détachements se sont opérés respectivement les 12 octobre et 7 décembre 2021 pour des mises en paiement le 14 octobre et le 9 décembre 2021. Le montant total de ces deux opérations, compte tenu du nombre d'actions ABC arbitrage ayant droit au versement, s'est élevé à 11,8 millions d'euros.

Au 30 juin 2021, le capital social s'établissait à 936 192,848 euros divisé en 58 512 053 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement (pas de changement par rapport au 31 décembre 2020)

Au 31 août 2021, le nombre d'actions atteint 59 328 039 du fait de deux augmentations de capital successives :

- Une première augmentation a été actée par le conseil d'administration le 7 juillet 2021 suite aux levées de **332 338 stock-options** ne pouvant être servies via l'autodétention ;
- Une deuxième augmentation a été actée par le conseil d'administration le 29 juillet 2021. Celle-ci fait suite aux 38 279 343 dividendes présentés à la souscription au teneur de registre (soit un taux de réinvestissement (sur la partie du solde du dividende accessible en paiement en actions) d'un peu plus de 65%, générant ainsi la création de **483 648 nouvelles actions** ABC arbitrage.

Le capital social s'établit au 31 décembre 2021 à 949 248,624 euros divisé en 59 328 039 actions d'une valeur nominale de 0,016 euro, libérées intégralement.

### 3.7. Provisions

En milliers d'euros	
Total des provisions constituées au 31/12/2020	(36 113)
Utilisation des provisions en 2021	0
Reprise de provisions en 2021	4 928
Dotations de l'exercice 2021	(425)
Total des provisions constituées au 31/12/2021	(31 610)

Pour mémoire, la reprise de provision correspond essentiellement aux économies d'impôts liées aux déficits accumulés de la société ABC arbitrage Asset Management valorisés au taux d'impôt en vigueur à sa date de probable utilisation. Le taux d'impôt de droit commun passant à 25% d'ici 2022, c'est ce taux qui a été retenu.

Les activités exercées par les sociétés du groupe ABC arbitrage ont une portée internationale très large soit directement soit indirectement pour le compte de tiers. De ce fait, chaque filiale est exposée en permanence aux aléas et évolutions de la fiscalité et réglementation des pays tiers à sa domiciliation. ABC arbitrage suit ces risques (notamment relatifs aux prix de transfert, retenues à la source, taxes et droits sur les transactions) et les apprécie régulièrement conformément aux principes comptables en vigueur.

La dotation de 425 K€ est relative au provisionnement de la valeur des actions autodétenues au 31 décembre 2021 au regard des produits capitalistiques à servir courant S1 2022 et par conséquent la forte probabilité d'utiliser ce stock.

### 3.8. Comptes de régularisation

Ces postes présentent les charges et produits constatés d'avance.

## 4. Note sur le compte de résultat

Les produits d'exploitation (hors provisions) d'un montant de 2 241 milliers d'euros (contre 2 249 milliers d'euros en 2020) sont constitués des refacturations intragroupes (personnel, frais administratifs et loyer).

Les achats et charges externes d'un montant de 2 438 milliers d'euros (contre 2 235 milliers d'euros en 2020) sont principalement constitués par des honoraires, des frais de personnel et le coût des locaux.

En 2021, le poste charges de personnel se compose des salaires, primes et charges sociales afférentes ainsi que la dotation mentionnée en § 3.7 ci-dessus pour 2 560 milliers d'euros (contre 2 797 milliers d'euros en 2020).

Le résultat financier (hors provisions, produits de participation et éléments liés aux attributions d'actions gratuites) s'élève à une bénéfice de 279 milliers d'euros (contre une perte de 13 milliers d'euros en 2020) et est essentiellement constitué d'opérations de marché. Les postes du compte de résultat concernés par ces opérations sont :

- « Intérêts et produits assimilés » : 20 milliers d'euros. Ce poste enregistre les intérêts de compte-courant et les intérêts du prêt participatif ;
- « Autres produits financiers » : 579 milliers d'euros, ce poste correspond à un remboursement en 2021 suite à une *Class action* ;
- « Gains de change » ;
- « Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement » : (253) milliers d'euros. Ce poste enregistre les variations nettes des positions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers ;
- « Intérêts et charges assimilées » : (67) milliers d'euros. Ce poste enregistre les intérêts dus sur les comptes de trésorerie ouverts auprès des intermédiaires financiers.
- « Autres charges financières » : (0,1) milliers d'euros. Ce poste enregistre un reliquat de divers frais financiers.

Les produits de participation s'élèvent à 20 millions d'euros (contre 23 millions d'euros en 2020) et se composent des dividendes de la société Quartys.

Enfin, les reprises de provisions financières pour 25,9 millions (abordées au sein du paragraphe 3.2 ci-dessus) sont relatives à la dépréciation de la valeur des titres des sociétés de gestion ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia afin de ramener cette valeur à la situation nette comptable.

## 5. Autres informations

### 5.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2021, les éléments concernant les entreprises liées s'établissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Montants concernant les entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation
Clients et comptes rattachés	877
Autres créances	66
Fournisseurs	33
Autres dettes	(13 383)
Prêt participatif	3 900
Charges financières	22
Produits financiers	(20)

Les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation sont détaillées dans la note 3.4.

Les montants présentés ci-dessus concernent la société ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia. Toutes les transactions effectuées avec des parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

## 5.2. Personnel et dirigeants

L'effectif salarié moyen de la société au cours de l'exercice 2021 s'établissait à 12 personnes.

La société n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi (compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux).

Il a été attribué au cours de l'exercice 2021 par les sociétés du groupe aux mandataires sociaux de la société mère les sommes globales suivantes :

En euros	
Mandats fixes	410 400
Mandats variables	570 800
Intéressement	61 704
Participation	59 090
Autres	52 252

Les informations concernant les attributions de produits capitalistiques aux dirigeants sont disponibles dans les rapports spéciaux du conseil d'administration à l'assemblée générale.

## 5.3. Intégration fiscale

La société ABC arbitrage est société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société ABC arbitrage Asset Management depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

En cas de sortie de la société fille du groupe d'intégration fiscale, une éventuelle indemnisation pourra être mise en place en fonction du préjudice subi par la société fille en raison de son appartenance au groupe d'intégration. Ainsi, la société mère a constaté une provision du montant de l'économie d'impôt réalisée par le groupe grâce aux déficits de la société ABC arbitrage Asset Management, soit 31,2 millions d'euros.

## 5.4. Consolidation

Les comptes de la société ABC arbitrage sont consolidés dans le groupe ABC arbitrage dont elle est la société mère.

## 5.5. Evénements postérieur à la clôture

Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie et la Biélorussie par de nombreux Etats ont et vont avoir une incidence sur l'économie mondiale. A la date d'arrêté des comptes une filiale d'ABC arbitrage possède un résidu d'expositions non significatif avec une contrepartie russe.